

## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

---

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101* et au *Règlement de lotissement 1103*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **14 juin 2022** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

### **DEMANDE N° 22-01 : 276, rue Bernadette – Zone H-224**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'une terrasse aménagée en paliers, dont le premier palier est d'une profondeur de 1,2 mètre, plutôt qu'à un minimum de 1,85 mètre, tel que prescrit à l'article 4.7.9.8.1 du *Règlement de zonage 1101* en vigueur.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 745 du Cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 22-03 : 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F - Vilamo) – Zone A-804**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'axes d'intersection de voies de circulation locale donnant sur une même voie de circulation collectrice, dont la distance entre les deux accès du côté de l'avenue des Bâtisseurs est de 48 mètres, plutôt que 60 mètres, tel que prescrit à l'article 3.7.1.2 du *Règlement de lotissement 1103* en vigueur.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 980 769 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 24 mai 2022.

La greffière adjointe de la Ville,

(s) Alexandrine Gemme

Alexandrine Gemme  
Notaire

---

**Publication** : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 24 mai 2022.